



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2025-155

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2025-09-10-00001 - CLE-PG CESSION CAUDEBEC AN 598+814 -  
Délégation GG pour CLE (1 page)

Page 3

EPF Normandie

R28-2025-09-10-00001

CLE-PG CESSION CAUDEBEC AN 598+814 -  
Délégation GG pour CLE

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GÉNÉRAL à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT**

**Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Interventions signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de Caudebec-Lès-Elbeuf le 16 mai 2025, après consultation écrite du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 8 avril 2024, et délibération du Conseil Municipal de Caudebec-Lès-Elbeuf du 30 avril 2025,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'étude « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE et ROUEN, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT,** Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- la COMMUNE DE CAUDEBEC LES ELBEUF, collectivité territoriale, située dans le département de la Seine-Maritime, dont l'adresse du siège est à CAUDEBEC-LES-ELBEUF (76320), place Jean Jaurès, identifiée sous le numéro SIREN 217 601 657,

- d'un hangar sis lieudit « 123, Rue de la République », cadastré section AN numéros 598, d'une contenance de 19a 46ca, et 814, d'une contenance de 04a 70ca, totalisant 24a 16ca,

moyennant le prix de **DEUX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TREIZE EUROS ET CINQUANTE-DEUX CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (252.313,52 € T.T.C.), valable jusqu'au 11 décembre 2025**, se décomposant en valeur foncière pour 233.824,00 €, auquel s'ajoutent les frais notariés et de procédure d'un montant de 15.407,93 € et la TVA sur marge d'un montant de 3.081,59 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte, passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

**Article 2 :** La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 10-09-2025  
Le Directeur Général,

Notifiée à Rouen le 10-09-2025  
à Madame Caroline LEFEBVRE-  
EVENOT,  
Bon pour accord,

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yosign

*Caroline LEFEBVRE EVENOT*

✓ Certified by  yosign